

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20170307-D201781-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2017

## Nombre de conseillers

En exercice : 27 Présents : 21 Absents : 6

dont suppléés 1dont représentés 2

Votants: 24

- dont « pour »: 24 - dont « contre »: 0 -- dont abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille dix sept, le sept mars à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 3 mars 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS: Mmes ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ISAIA Monique, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

**EXCUSES**: Mmes OKROGLIC Dominique, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, MILLION-ROUSSEAU suppléé par Mme ISAIA Monique,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

## Délibération n° 2017/81

OBJET: TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION POUR LE VILLAGE DE MEYRONNES - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

**CONSIDERANT** la nécessité de créer une nouvelle station d'épuration d'une capacité d'environ 220 équivalents-habitants pour le village de Meyronnes,

VU le contrat de maîtrise d'œuvre conclu par la CCVU le 29/09/2016 avec le bureau d'études SINBIO – 81 route de Bordeaux – Espace Synthèse – 69 670 VAUGNERAY, spécialisé en ingénierie écologique et notamment en phyto-épuration, pour une mission de maîtrise d'œuvre complète (AVP – PRO – ACT – VISA – DET – AOR) et pour les missions complémentaires « dossier de déclaration Loi sur l'Eau » et « étude infiltration » (études pédologique, hydrogéologique et environnementale), pour un montant total de 27.087,50 € HT,

VU l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des Communautés de Communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1er janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP),

**CONSIDERANT** que ce type d'étude peut être financé à hauteur de **70**% par le Conseil Départemental,

Le Conseil de Communauté, Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles de la part du Conseil Départemental,
- SOLLICITE une dérogation pour pouvoir engager les prestations avant l'accord éventuel d'attribution d'aides,
- PRECISE que les crédits correspondants seront prévus en dépenses et en recettes sur le budget annexe assainissement 2017.
- DIT que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme,

> La Présidente, Mme Sophie VAGINAY